LA CATASTROPHE DE TOURCOING

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

Les victimes du feu

Le capitaine Edmond DEBRUYNE est né à Douai, le 7 novembre 1879 ; il fit son service militaire aux SapeursPompiers de Paris, d'où il a été libéré comme sous-officier et moniteur diplômé de gymnastique.

Il fut nommé à Tourcoing le 31 mars 1913, comme lieutenant en remplacement du lieutenant Meurillon. Le 16 juillet 1914, le Conseil Municipal décidait de proposer M. Debruyne pour le grade de capitaine.

Par décret en date du 3 mai 1919, M. Debruyne a été nommé capitaine commandant la compagnie des sapeurs-pompiers de Tourcoing.

Il était officier d'Académie et titulaire de la Médaille d'honneur des sapeurs-pompiers, de la Médaille commémorative de la Grande Guerre et de trois médailles en bronze, argent et vermeil, pour actes de courage.

LES SOUVENIRS LAISSÉS A DOUAI PAR LE CAPITAINE DEBRUYNE

Le capitaine des pompiers de Tourcoing, M. Edmond Debruyne, victime du devoir, était d'origine douaisienne ; il épousa à Douai, Mlle Baron. Son père commanda la compagnie des sapeurs-pompiers de Douai, après M. Bulcourt, et ce fut M. Richard qui lui succéda.

M. Edmond Debruyne quitta Douai pour aller faire un stage au régiment des pompiers de Paris, il revint dans la cité de Gayant, fut nommé sous-lieutenant dans la compagnie qu'il ne tarda pas à quitter pour se rendre à Tourcoing.

Le héros qui vient de mourir a laissé les meilleurs souvenirs à Douai. Le capitaine Richard qui vient de prendre sa retraite, avait en haute estime M. Edmond Debruyne.

« C'est un homme qui aimait avec passion son métier, nous disait-il hier, c'était un idéaliste ne souhaitant que de mourir au feu en accomplissant son devoir ». Lors d'un violent incendie survenu avant la guerre dans la rue des Foulons, M. Debruyne, déjà à Tourcoing, mais en permission à Douai, paya de sa personne pour lutter contre le fléau. On le voyait aux endroits les plus dangereux et il fallut toute l'autorité du capitaine Richard et de M. Bertin, alors maire de la ville, pour l'inviter à veiller sur sa propre sécurité et le forcer à descendre.

Fervent sportif, le capitaine Debruyne préconisait la culture physique, il était énergique et infatigable.

Fait prisonnier à Maubeuge pendant la guerre, il réussit à s'évader, il revint à Tourcoing et il fut chargé du service d'incendie dans cette vaste agglomération industrielle.

La mort du capitaine Debruyne a douloureusement affecté la population douaisienne.

LES CONDOLÉANCES OFFICIELLES DU MAIRE DE DOUAI

Le Député-Maire de Douai a adressé à M. Dron, sénateur-maire de Tourcoing, le télégramme suivant à l'occasion de l'accident mortel survenu au capitaine Debruyne dans l'incendie de Tourcoing.

« Douloureusement attristés par fin tragique du Capitaine Debruyne, mort victime du devoir. Municipalité et Population Douaisiennes prient Sénateur-Maire de Tourcoing transmettre condoléances émues à famille pour deuil cruel qui la frappe en la personne d'un des vaillants enfants de notre Cité.

Léon ESCOFFIER,
Député-Maire de Douai.

Le sergent DROART Désiré, né à Tourcoing, le 24 août 1893, est entré dans le corps des sapeurs-pompiers, comme sapeur, le 1er novembre 1919 ; il fut nommé caporal le 1er avril 1920 et sergent le 1er juin 1925.

Les condoléances

Durant toute la journée, les malheureuses veuves n'ont cessé de recevoir les condoléances des autorités diverses de la population tourquennoise et des amis. La douleur est extrême à la caserne de la rue de Paix, où le capitaine Debruyne et le sergent Droart étaient estimés de tous.

Dans l'après-midi de lundi, les corps ont été ramenés à la caserne, rue de la Paix.

Les funérailles

Leurs funérailles officielles auront lieu demain mercredi 17 mars, à 10 heures, d'après décision prise hier matin, dans une réunion du Conseil d'administration tenue à la Mairie, sous la présidence de M. Dron, sénateur-maire.

Toutes les sociétés subventionnées y seront invitées.

Les corps seront inhumés au Cimetière Principal, dans le caveau réservé aux victimes du devoir.

La municipalité au chevet des blessés

Lundi, à 10 heures, l'Administration Municipale, accompagnée de M. Mahieu, inspecteur départemental des Corps des sapeurs-pompiers du Nord et M. Gombert, secrétaire général de la Mairie, s'est rendue auprès des blessés. Ils se sont rendu compte de l'état des deux pompiers, dont l'un, Dedecker, venait d'être radiographié par M. le docteur Decherf, lequel, outre les blessures, a constaté une fracture du fémur.

Une visite a été également faite aux défunts.

Descente du Parquet

Lundi, à 14 heures, le Parquet, représenté par MM. Richard, juge d'instruction ; Dardot, substitut de M. le Procureur de la République et Flahaut, greffier, accompagné de MM. Lenfant, commissaire central et Gabilland, commissaire de police du 3e arrondissement, s'est rendu sur les lieux de l'incendie. Plusieurs témoins ont été interrogés, notamment M. Nuttin, le concierge Cornellille et son fils.

Les magistrats se sont intéressés surtout à la façon dont le bâtiment incendié a été construit.

Le capitaine Debruyne cité à l'ordre de la Nation

Voici le texte de la citation à l'ordre de la Nation du capitaine Debruyne. Le gouvernement porte à la connaissance du pays la belle conduite de : M. Debruyne Edmond, capitaine-commandant du corps caserné des sapeurs-pompiers de Tourcoing :

« Chef d'élite, ayant acquis par ses hautes qualités morales un légitime ascendant sur le personnel placé sous ses ordres.

Modèle de courage et de dévouement, réunissant à un degré supérieur les qualités d'abnégation et d'endurance d'un soldat du feu. Déjà titulaire pour actes de courage de 4 médailles, des belles actions.

Mort glorieusement le 15 mars 1926 combattant un violent incendie à Tourcoing ».

Les tireurs à l'arc au berceau se sont réunis dimanche à Lille

UNE FÉDÉRATION RÉGIONALE VA ÊTRE FORMÉE

Dimanche matin, de nombreux délégués des sociétés régionales de tir à l'arc au berceau se sont réunis à 10 heures, chez M. G. Labie, qui tient au numéro 297 de la rue Léon Gambetta, l'estaminet « A Sainte-Anne ». Cette réunion avait pour but la formation d'une Fédération qui engloberait toutes les sociétés du département du Nord. Parmi les délégués, maints présidents et secrétaires étaient présents.

M. Théodore, conservateur aux Musées de Lille, dont le dévouement à la cause des archers est trop connu pour que nous en fassions ici l'éloge, souligna l'utilité au point de vue moral et physique du tir à l'arc à la perche et au berceau.

Nous sommes, dit-il encore nombreux qui pratiquons ce vieux sport, mais si nous ne voulons pas disparaître, il faut nous grouper. Il faut que les diverses sociétés existantes dans le Nord soient reliées entre elles par un lien solide et ce lien ne peut exister qu'avec la fondation d'une Fédération. Cette Fédération est absolument nécessaire, ne fut-ce que pour se défendre contre les menaces fiscales.

Si le tir à l'arc n'est pas un spectacle qui attire du monde, on n'en parle pas moins de nous taxer de 10 % et cette taxe personne n'en doute, nous causerait un gros préjudice. Cette vieille tradition, ce qui nous reste du bon vieux temps, ne doit pas disparaître. C'est pourquoi nous devons lutter pour amener une nouvelle prospérité dans nos belles sociétés.

L'année dernière, M. Théodore est intervenu auprès du Conseil général en faveur des Archers.

Après un rapport favorable de M. Desmesmay, l'assemblée départementale vota une subvention de 1000 francs à partager entre les sociétés de tir à la perche et au berceau et exprima l'avis de soutenir et encourager les adeptes du tir à l'arc dont la plus grande partie appartient aux classes laborieuses.

M. le Préfet du Nord, M. le Général Commandant le 1er Corps d'Armée ; M. le Général Moisson, inspecteur de Préparation Militaire, ont promis toute leur sollicitude envers la noble cause que défend si chaleureusement M. Théodore.

Les doléances des archers basées sur les bienfaits du tir à l'arc ont été envoyées au ministre intéressé. Elles seront appuyées par M. Daniel-Vincent, ministre du Commerce, dont le puissant concours est acquis aux tireurs.

M. Théodore espère bien qu'on laissera alors tranquilles les paisibles archers. Il serait, dit-il, inconcevable qu'on leur appliquât une certaine taxe tandis que certains sports qui font de grosses recettes sont exonérés d'impôt.

Les bonnes paroles de M. Théodore sont bien accueillies par l'assistance qui vota un ordre du jour aux termes duquel une Fédération des Tireurs à l'Arc au Berceau du Nord est créée. Il est stipulé que toute discussion d'ordre politique ou d'ordre confessionnel est interdite. La Fédération a pour base l'intérêt des Archers.

L'assemblée vota des remerciements au Conseil général et aux Municipalités qui ont accordé des subventions aux Sociétés de Tir à l'Arc.

M. Demésté exprima la reconnaissance de tous à M. Théodore et proposa de nommer ce dernier président d'honneur de la Fédération.

M. Théodore, ému de ces marques d'estime, refusa néanmoins voulant dit-il rester simplement « l'ami et le conseil » des Archers.

Il fut alors décidé de demander à M. Desmesmay, de devenir le président honoraire.

Un Comité provisoire fut ensuite formé. En voici sa composition :

MM. G. Demésté, de Roubaix, président ; Schritte, de Tourcoing, et F. Dupire, de Lille, vice-présidents ; Labie, de Lille secrétaire-trésorier ; commissaires : MM. L. Dewez, de Lille ; H. Thieffry, d'Hellemmes ; Formmestraux, de Leos ; L. Deschamps, de Wattrelos ; J.-B. Vermesse, de Tourcoing et Firmin Spriet, de Roubaix.

Ce Comité va élaborer un règlement d'administration et de statuts.

Provisoirement, les sociétés affiliées à la Fédération naîtront une cotisation de cinq francs par an.

Le siège de la Fédération sera à Lille, au 297, de la rue Léon-Gambetta.

LE CONGRÈS NATIONAL DES MUTILÉS DU TRAVAIL

La séance du matin 13 mars a été présidée par Raffin Rémy ; on a discuté des revendications générales de la Fédération des Mutilés du Travail.

En raison de l'importance que prend la Fédération, le nombre des permanents sera augmenté.

Bourlet, délégué du Nord, remercie le secrétaire fédéral Marcet, de l'aide précieuse qu'il lui a apportée. La séance de l'après-midi fut présidée par M. Marais, de Belfort.

Reynaud, de la C. G. T. U., apporte le salut fraternel de son organisation, ainsi qu'un délégué de la Fédération ouvrière et paysanne des Mutilés de guerre, Cazeneuve, au nom du Conseil municipal de Toulouse et Porgues, secrétaire de l'Union départementale de la Haute-Garonne.

Karstein, mutilé du travail, député au Reichstag, apporte le salut des mutilés du travail allemands et indique que les victimes du travail d'Allemagne, possède une puissante organisation.

Gros, député, membre du groupe parlementaire, socialiste et rapporteur du projet de refonte de la loi de 1898, expose les avantages du projet nouveau, qu'il espère faire aboutir prochainement.

LA 10 CV
CITROËN
MODÈLE UNIQUE
Voir l'annonce en dernière page

Le Cortège Historique du Lundi de la Mi-Carême à Hazebrouck

C'est par un temps doux et beau à souhait, que s'est déroulé lundi dans la bonne et hospitalière ville d'Hazebrouck, le grand cortège historique qui, chaque année, depuis plus de six siècles, étale son faste aux regards ravis des foules. Même le soleil qu'on n'avait pas vu depuis de longs jours est parvenu à percer le brouillard bleu qui couvrait le ciel et il s'est mis à luire timidement comme s'il avait peur de hâler les visages. Si pâles que fussent ses rayons la multitude se sentait toute joyeuse sous sa tiède caresse.

Cette foule était énorme. Elle était accourue par paquets, par tous les trains organisés spécialement ou renforcés sur les sept lignes du réseau d'Hazebrouck. Depuis les premiers convois du matin d'où descendaient surtout les braves gens des campagnes habitués du marché hebdomadaire jusqu'aux nombreux trains de l'après-midi, des grappes humaines grouillèrent sur les quais de la gare, dévalèrent par la rue Nationale et inondèrent les trois places de la ville. Et nous ne parlons pas des visiteurs venus par autos, voitures, autobus, bicyclettes et même à pied. Bref, sur les 100.000 habitants qui forment la population de l'arrondissement, on peut dire que la ville d'Hazebrouck en a abrité lundi près d'un tiers.

LA BRILLANTE CAVALCADE

A l'heure précise fixée pour le départ, une heure de l'après-midi, la fanfare des Trompettes placée en tête du cortège et rassemblée à l'intersection des rues du Rivage et de Rubecque, donnait une sonnerie éclatante, signal convenu de la marche en avant.

Derrière eux, venait un groupe de tambours, richement costumés comme les Trompettes et comme tous les figurants du long cortège.

Précédé de la bannière rappelant la date originelle de la fête du Demy Carême, le comte de même nom, vêtu d'un accoutrement piteux, se dandinait, mannequin lamentable, attaché au dos d'un valet et marchant ainsi à reculons, attirait tous les regards.

Après roulant sa masse importante et sévère, on voyait arriver le char des échevinages du Hoop. Sur cette construction originale, existent une haute colonne des sièges plats où se tiennent debout les sévères échevins, de noir vêtus, des communes d'Hazebrouck, Merville, Bailleul, Cassel, Morbecque, Staple, Renescure, Zeggen-Cappel, Steenwoorde et Broxeele ; sur des panneaux sont peintes les armoiries de ces localités. On y voit aussi représentés en peinture les guerriers des différentes époques de notre Histoire depuis le Gaulois à la longue chevelure du premier siècle jusqu'au Poilu du XXe siècle.

Le groupe de la Petite Musique suit immédiatement cette étrange construction.

Après, ce sont les paysans et paysannes, armés de faucilles, qui précèdent le magnifique char de l'Agriculture, véritable œuvre d'art dressée et ornée par Mlle Houvenaghel avec l'aide de son père, le directeur de l'Abattoir municipal. Ce char, hautement étagé, forme un gigantesque bouquet de tous les produits de la fertile terre de Flandre : gerbes de blé, de seigle, d'avoine, botes de fèves, de pois, de lin, d'œillette, de colza, de chapelets d'ails, d'oignons et de haricots ; le tout formant des panneaux, des rampes et piqué de mousse, de bleuets et de coquelicots. Un fermier, une fermière et Tis-je Tas-je paraissent aux lucarnes ou aux niches abrités par des toits minuscules en chaume tressé. Deux cornes d'abondance et l'inscription en lettres dorées : « Labor » occupent les côtés et la façade arrière, avec une scène champêtre merveilleusement rendue. Ce char fait toujours l'admiration des braves gens des campagnes, qui sont heureux d'y voir disposés dans un ordre si agréable les instruments du travail agricole et les présents inestimables de Cérès.

La Société « L'Harmonie Musicale », dont les exécutants portent de frais costumes moyenâgeux, fait entendre, sans se lasser, ses morceaux les plus entraînants.

Le char de la Charité paraît ensuite, en forme de gondole, fraîchement décorée, monté par un essaim de jeunes pages charmants qui, sous les yeux de l'ange de la Charité, font appel à la générosité du peuple en faveur des pauvres.

Le char de la Diane, où les Disciples de St-Hubert, sous la direction de Me Raph et Falgnot, excitent la curiosité sympathique par leur costume rutilant de piqueurs et leurs sonneries de chasse. En tête du char, une jeune fille personnifie la déesse Diane. L'ornementation est formée de plantes vertes et offre un superbe coup d'œil.

Voici en fin, le char de la Ville d'Hazebrouck, portant une haute tour carrée dont les panneaux représentent l'Hôtel de Ville, le Vieil Hospice et le Clocher Saint-Eloi. Au pied de la tour, un valet s'échauffe à jeter des noix par poignées sur les têtes des foules massées à chaque carrefour. Comme de coutume, chacun se précipite pour recueillir les fruits précieux qui guérissent, dit-on, le mal de dents, acharnés à sa suite, une nuée de gamins se bousculent et remplissent leurs poches.

Ce long cortège a défilé dans un ordre parfait, chacun des chars et groupes étant placé sous la direction d'un commissaire des fêtes.

Nous avons remarqué les trois commissaires à cheval : MM. Joseph et André Ruckebusch et Deschodt, et les commissaires à pied, MM. Th. Vanlerberghe, Gaston et Albert Verborer, Dethoor, Senut, Lahaye, Delatte, Damarey, Descamps, Wallon, Lener Pierre, Lener Paul et l'infatigable secrétaire de la Commission, M. Gaston Prédhomme.

Au passage devant le perron de l'Hôtel de ville occupé par une foule immense, chacune des sociétés de musique a donné concert en l'honneur des personnages de marque dont M. Queron, sous-préfet, Benoit, président du tribunal, les adjoints, les conseillers, les fonctionnaires, groupés autour de M. l'abbé Lemire, député-maire.

Sur tout le parcours, avec un dévouement louable, les quêteurs de bonne volonté ont tendu l'aumônière pour les pauvres. Nul doute qu'ils aient fait une collecte abondante.

Il était cinq heures, lorsque le cortège était de retour à l'entrée de la rue du Rivage et se disloquait.

Le reste de la journée jusqu'à minuit, le champ de foire a été pris d'assaut par des milliers et des milliers de promeneurs.

Teintures HIRONDELLE
Pour teindre soi-même tout tissu et raviver les étoffes
DES ÉTABLTS RICHTER, Lille

Les forts de Lille seraient démolis

A la Préfecture du Nord s'est réunie lundi la Commission permanente du Domaine National. Elle a donné un avis favorable à l'aliénation de certains terrains militaires à Lille, non compris dans le déclassement.

Un rapport nous dit : « Il s'agit des forts qui entourent la ville de Lille, et dont les constructions seront démolies et le terrain vendu.

Ces forts ou ouvrages sont au nombre de 21.

Il y a lieu de faire observer ici qu'il faut une loi pour autoriser cette aliénation.

Le terrain de l'Arbrisseau, qui servait autrefois de champ de tir à longue portée, est également proposé pour la mise en vente.

Sa superficie comporte une étendue de quatre hectares et demi.

La valeur de ce terrain, qui est du terrain de culture, serait de 60 à 80.000 francs environ.

Enfin, un autre terrain sis à Lille, à l'angle de la rue de Turenne et de la fortification, se trouve dans le même cas.

Mais ce terrain n'est pas totalement inoccupé. Une partie sert de dépôt à la Compagnie des tramways de Lille, et une autre partie est recouverte de baraquements où logent des officiers. »

Ces décisions devront évidemment être ratifiées par l'autorité supérieure, de même une proposition relative au déclassement de l'Hôpital Militaire de Dunkerque.

D'autre part, par suite de récents aménagements, on a fait observer que le nombre des gardiens de la Maison Centrale de Loos, logeant dans l'établissement, pourra désormais être plus important. La surveillance sera ainsi plus facile.

DEUX FRÈRES TUÉS EN MANIANT UN OBUS A SAINT-QUENTIN

Dimanche après-midi, vers 5 heures 30, les frères Chmitte Jules, 41 ans et Léon 26 ans, étaient occupés à dévisser un obus de 77 ou de 105, on ne sait au juste, à la « Vallée Saint-Lazare ».

Tout à coup une explosion se produisit et, peu après, des voisins accourus découvrirent les deux cadavres des frères Chmitte, horriblement déchiquetés.

Jules Chmitte était veuf et son frère était célibataire. Ils habitaient avec leur mère 32, cité Saint-Lazare.

STABILISATION MOMENTANÉE DU FRANC BELGE

La nouvelle annoncée en octobre dernier de la stabilisation du franc belge au cours d'environ 106 pour une livre sterling, est devenue bientôt réalité. Cette situation durera-t-elle longtemps encore ? Il est permis d'en douter si l'on tient compte de certains faits tout récemment connus, qui font l'objet dans la Presse de commentaires passionnés les plus divers.

Lorsqu'en octobre, les négociations ont commencé à Londres entre les représentants et conseillers du gouvernement belge d'une part, les banquiers étrangers américains, anglais, suisses d'autre part, les porte-paroles belges avaient pour mission de tâcher d'obtenir pour une durée de 30 années un prêt de 150 millions de dollars. Une condition préalable a été aussitôt posée par les prêteurs, celle de voir le budget rigoureusement équilibré. Depuis lors, le gouvernement a réussi à faire voter par le Parlement des impôts qui pèsent aujourd'hui lourdement sur les épaules du contribuable, mais qui mettent le budget en équilibre.

D'autres conditions auraient été posées, que le Gouvernement n'a pas jugé opportun de faire connaître aux chambres lors de la discussion du budget et de la stabilisation du franc, mais dont l'existence a été révélée récemment, ce qui a provoqué une vive émotion dans la plupart des milieux politiques et financiers surtout. Les principales de ces conditions sont la consolidation de la dette flottante et l'exploitation par l'industrie privée des chemins de fer qui, en Belgique, appartiennent à l'Etat et sont exploités par lui avec un rendement déficitaire. Ne pouvant consolider la dette flottante, le gouvernement s'est préoccupé d'obtenir l'appui des banques belges pour assurer le service de cette dette.

Le ministre des finances vient de réunir les banquiers qui, après beaucoup d'hésitation, ont fini par accepter en principe de se charger des échéances des Bons du Trésor, notamment de celle du 1er décembre prochain qui se monte au total de 1 milliard 800 millions.

D'autre part, le Ministre des Finances et le Ministre du Travail belges sont partis pour Londres pour des négociations qui, croit-on, auraient lieu à propos de l'emprunt étranger, qui semble difficile à réaliser.

LA LIVRE A 136.00 A PARIS

Ce cours a été atteint hier, à 14 heures, en Bourse de Paris ; de son côté, le dollar s'inscrivait à 27.80. La clôture se fit à 135.25 et 27.98 pour ces deux valeurs et à 1.125 pour le franc belge, contre 133.95, 27.54 et 1.249, samedi.

POUR LA SUPPRESSION DU TRAVAIL DE NUIT DANS LES BOULANGERIES

Un certain nombre de patrons boulangers se sont réunis hier après-midi à l'Union des Chambres syndicales et ont décidé de former un nouveau groupement ayant pour titre : « Syndicat Patronal de la petite et moyenne boulangerie de l'Ile de France ».

Au cours de la séance, les assistants ont procédé à la formation du bureau du Syndicat et élaboré les statuts de la nouvelle Association.

Les membres du bureau se proposent de faire des démarches auprès des pouvoirs publics pour obtenir la suppression du travail de nuit dans les boulangeries.

UN JUGEMENT INTÉRESSANT LES MUTILÉS

La Cour régionale des pensions de la Seine, réformant une décision du Tribunal des Pensions, a admis dans un arrêt, la thèse que soutenait Me Jean Lhermitte, au nom d'un mutilé de guerre, aux termes de laquelle **toutes les décisions des commissions de réforme sont inopérantes pour modifier le taux des pensions, lors de ces commissions de réforme ont eu lieu après le délai de quatre mois imparti par l'article 7 de la loi sur les pensions.**

Un blessé à qui l'on avait réduit de 30 à 20 % une pension accordée en 1917, après l'avis d'une commission de réforme, de 1922, plus de quatre années après, a ainsi obtenu le maintien de sa pension à titre définitif au taux de 30 %. Aucune constatation de l'amélioration de son état n'ayant été faite avant.

Grands Magasins 73-75 Rue Bas-Ecu Lille
FLAVIGNY
Jeudi 18 Mars à 3 heures
Ouverture des nouveaux grands magasins
FLAVIGNY
A cette occasion 10.000 ballons seront distribués gratuitement à tous les visiteurs et des Primes offertes aux acheteurs
10.000 paires de pantoufles sacrifiées !!

Imposantes funérailles de M. Demailly Conseiller Municipal de Lille

Hier après-midi ont été célébrées à Lille, au milieu d'une énorme affluence, les funérailles civiles de M. Louis Demailly, ancien contrôleur des P. T. T., conseiller municipal de Lille.

La musique des Sapeurs-Pompiers ; des délégations de l'Administration des Postes et de tous les services municipaux précédaient le corbillard que suivaient le Maire, Roger Salengro, entouré de ses adjoints et tous le Conseil municipal en corps. Une magnifique couronne d'immortelles, avait été offerte par la Municipalité.

Au cimetière, des discours rendant hommage aux convictions laïques et démocratiques de Louis Demailly furent prononcés au nom de la Ligue radicale-socialiste, au nom des P. T. T., de la Franc-Maçonnerie et par Roger Salengro, qui fit un touchant éloge du conseiller disparu.

DEUX MILITAIRES ÉCRASÉS PAR UNE AUTO

Deux militaires du 6e bataillon d'ouvriers d'administration, se rendant à la fête d'un village voisin, hier, vers 23 heures, ont été renversés par une automobile, à proximité de l'arsenal de Verdun.

Ils ont été découverts gisant sur la chaussée par des passants.

Transportés à l'Hôpital Militaire, l'un, Deveau Henri, âgé de 20 ans, originaire de Treignac (Allier), n'a pas tardé à succomber ; l'autre, Pierond Robert, est dans un état grave.

L'auteur de cet accident, Taillefer Robert, âgé de 18 ans, gardien d'un garage à Verdun, avait trompé la confiance de son patron et avait pris l'automobile de ce dernier pour faire une randonnée aux alentours.

Il a été mis en état d'arrestation.

Cour d'Assises du Pas-de-Calais

La première session des Assises du Pas-de-Calais s'est ouverte hier à Saint-Omer, sous la présidence de M. le Conseiller Leullieux. M. Huce, Procureur de la République, occupait le siège du ministère public.

Le crime d'un père à Haillicourt

L'accusé est Adalbert Kalinowski, 26 ans, mineur à Haillicourt.

Kalinowski d'un caractère violent et irritable à l'excès, ne pouvait supporter les cris de son jeune bébé, âgé de dix mois seulement.

Pour lui imposer silence, il n'hésitait pas à recourir à des violences comme si cet enfant avait été en âge d'en comprendre le but et la signification.

C'est ainsi qu'en juillet ou août 1925, il lui aurait, dans des circonstances qui n'ont pu être précisées, cassé un bras en le saisissant brutalement.

Le mardi 6 janvier 1926, dans la matinée, la femme s'absenta pour aller à la boucherie laissant son enfant dans la cuisine où il reposait dans sa voiture ; à son retour, vers 10 heures, elle constata que la voiture avait été transportée dans la pièce voisine qui sert de chambre à coucher. Elle demanda à son mari si l'enfant dormait ; sur sa réponse affirmative, elle fit son ménage sans aller s'assurer que l'enfant dormait, mais elle ne tarda pas à remarquer l'attitude inquiète de son mari qui, fréquemment, entrait et sortait de la chambre à coucher. Ayant entendu une plainte, elle questionna Kalinowski qui répondit que l'enfant dormait et rêvait : intrigué, elle se rendit dans la chambre et constata que le bébé, la face violacée, avait un œil fermé et l'autre à moitié ouvert et portait des traces de coup à la tête : connaissant le caractère violent de son mari, elle lui demanda ce qu'il avait fait à l'enfant et il avoua qui l'avait frappé parce qu'il pleurait !

Kalinowski s'opposa à ce que la femme alla chercher un médecin, en prétendant que cela n'en valait pas la peine, mais le jour même le pauvre petit expirait !

L'autopsie a fait constater que l'enfant avait été victime de violences graves ayant occasionné outre de nombreuses contusions superficielles une fracture du crâne, cause de la mort.

Kalinowski, de nationalité polonaise, est entré en France en décembre 1924 aucune condamnation ne figure à son casier judiciaire.

Après une courte délibération Adalbert Kalinowski, 26 ans, mineur, à Haillicourt, est acquitté.

Vol et attentat à la pudeur

Inculpé de vol et d'attentat à la pudeur, Auguste Neurin, 41 ans, ouvrier mineur, demeurant à Lorgies, est condamné à 10 ans de réclusion et à la déchéance paternelle.

Dernière heure

La situation s'éclaircit à Genève

M. Briand est satisfait

M. Briand a pu annoncer hier soir, avec une évidente satisfaction que l'aspect franco-allemand de la crise de Genève pouvait être considéré comme virtuellement réglé.

En effet, le représentant de la Suède avait reçu à la fin de l'après-midi de lundi, du gouvernement de Stockholm, l'autorisation par lui demandée, de résigner son siège au Conseil de la S. D. N. C'était, comme on sait, le premier pas vers une solution que nous avons précédemment exposée.

Dans ces conditions et étant donné la décision prise par le représentant de la Tchéco-Slovaquie, M. Bénès, d'imiter l'exemple de son collègue suédois, l'assentiment définitif de l'Allemagne à cette solution peut être considéré comme certain. Il reste, à ce propos, à régler la succession des sièges suédois et tchécoslovaque.

Dans ce domaine, les conversations continuent, mais l'important était d'éviter une rupture sur le fond même de la question et d'assurer à la Pologne un siège immédiat au Conseil demeure acquis.

La candidature du Brésil

Une autre difficulté subsiste encore : Le Brésil renouvelle la candidature de son pays.

Son intervention a ému le Conseil qui, dans deux réunions officieuses a, pendant la journée, tenté d'obtenir de la délégation brésilienne qu'elle ne vint pas compromettre au dernier moment le fruit d'une négociation laborieuse.

Jusqu'à hier soir, les efforts du Conseil n'ont pas été couronnés de succès. Tout espoir cependant ne doit pas être abandonné. L'émotion a gagné un certain nombre de délégations sud-américaines, qui se sont réunies dans la soirée de lundi pour délibérer à ce sujet.

En résumé, la journée a vu s'éclaircir considérablement la situation, par rapport aux journées précédentes. La crise a changé de caractère et il faut espérer que les efforts inouïs déployés par les négociateurs permettront d'éviter un échec final.

UNE DÉGRINGOLADE DU FRANC BELGE

Pour maintenir le franc belge à un cours normal, le Gouvernement allié utilisa la masse de manœuvre et jusqu'à samedi cette unité monétaire résista. Hier, le marché fut abandonné à lui-même et un vent de folie souffla sur la Bourse de Bruxelles.

La livre monta à 121.50 pour retomber, à la clôture, à 117 ; au début de la matinée, elle n'était qu'à 107, cours qui n'avait pas varié depuis des semaines.

Le Ministre des Finances s'est mis d'accord avec les banquiers sur les mesures à prendre en présence de la situation. Un Conseil des Ministres a lieu aujourd'hui.

IMPRIMERIE COMMERCIALE
"LA PRESSE POPULAIRE"
186bis, Rue de Paris, 186bis
LILLE
Imprimés en tous Genres
CARTES DE VISITE ET DE COMMERCE
TÊTES DE LETTRES - FACTURES
MENUS - MEMORANDUMS
LETTRES DE MARIAGE
AVIS DE NAISSANCES - CONVOCATIONS
LETTRES MORTUAIRES
CATALOGUES - PRIX-COURANTS
BROCHURES - PÉRIODIQUES
PROSPECTUS - AFFICHES, ETC., ETC.
ATELIER DE PHOTOGRAVURE
TRAVAIL TRES SOIGNE
PRIX TRES REDUITS

FEUILLETON DU 16 MARS 1926. — N° 97

Pauvre Petiote

Par Paul d'Angremont

— Ah ! mon Dieu... mon Dieu... continua-t-il, elle m'accuse peut-être ?...

» C'est que c'est vrai, j'ai été un mauvais père, un mauvais mari... J'ai sans doute mérité ces soupçons !... Mais accusé par elle, ma Viviane... non... le châtiment est trop dur !...

Il battit l'air de ses mains et fût tombé par terre si Pedro Malgar ne se fût précipité vers lui.

Il était si pâle qu'on pouvait le croire sans connaissance.

— O mon père, murmura Viviane éperdue, mon père bien-aimée, pardonnez-moi, je suis si malheureuse !...

Elle se jeta dans les bras de Godefroy et le couvrit de baisers et de larmes.

Sous ces chaudes caresses, la vie du duc de Lyesse parut revenir en lui, une teinte moins livide colora ses joues amaigries, les sanglots qui gonflaient sa poitrine éclatèrent, des torrents de larmes s'échappèrent de ses paupières mi-closes.

— Oh ! oui ! je te pardonne, cher ange adoré, murmura-t-il en caressant de ses mains tremblantes les doux cheveux de Viviane, je te pardonne...

» Ah ! si tu savais !... si tu savais !...

— Quoi, mon père ? Que voulez-vous dire ?

» Ah ! si votre cœur est plein, dégonflez-le dans le mien. Confiez-moi ce qui vous désespère et vous tourmente.

» Qui vous aimera comme moi ?

— Tu as raison. Eh bien ! cette Bérengère que je détestais autrefois, je l'adorais maintenant...

— Est-ce possible ?

— Ah ! c'est mille fois vrai. D'ailleurs, je n'ai jamais menti. Oui, depuis le jour où je fus si injuste et si cruel avec elle, tu te souviens bien, c'était devant toi, ma Viviane...

— Hélas !

— Eh bien ! depuis cet instant où elle se révéla à moi si digne et si fière, avec des sentiments si élevés et une noblesse si incontestable, je ne sais quoi s'éveilla tout à coup en mon cœur pour elle... Je sentis qu'elle était bien de mon sang et de ma race, celle-là, et je me mis à l'adorer comme un fou que je suis.

— Ah ! Godefroy ! s'écria Pedro Malgar, pourquoi ce jour-là n'avez-vous pas ouvert vos bras à votre fille ? Pourquoi ne lui avez-vous pas laissé lire en votre âme ? Si coupable que vous ayez été vis-à-vis d'elle, Bérengère vous eût pardonné !...

» Une fille peut-elle en vouloir à son père ?

— Vous avez raison, mon ami, mille fois raison. Mais vous ne connaissez donc pas mon fol orgueil, cet orgueil qui a tant fait souffrir Germaine et qui maintenant a tué Bérengère ?

A ce mot, de nouvelles larmes coulèrent sur les joues ridées du duc de Lyesse.

— Bérengère morte !... répéta-t-il en tordant ses mains, morte sans m'avoir pardonné !... Quel châtiment !...

Maintenant la marquise de Beaujeu était convaincue de l'innocence du duc de Lyesse. Mais tout aussi folle d'angoisse, elle répétait au fond d'elle-même, en proie à un doute qui lui faisait souffrir mille morts :

— Alors... qui a pu imiter à ce point mon écriture ?...

Cependant, Godefroy, anéanti au fond de son fauteuil, paraissait sur le point de rendre l'âme ; Pedro Malgar essayait de calmer sa douleur, tout fut inutile. Son désespoir, les expressions de son repentir et de ses regrets brisaient le cœur de ceux qui étaient là.

Il voulut savoir le moindre détail de cette mort terrible, et Pedro Malgar lui raconta, sans rien omettre, le peu qu'il savait.

Pâle, les lèvres tremblantes, ne pleurant plus, au contraire, les yeux brillants comme ceux d'un fiévreux, Godefroy écoutait le créole, cherchant à percer l'horrible mystère que nul ne connaissait.

— Mais son assassin, répétait-il, cet homme qui est venu la rejoindre au bois de Boulogne ?... Quel est-il ?...

» Un employé ?

» Non, Bérengère, la jeune femme timide et encore plus fière, élevée dans l'intérieur d'a maison par une femme telle que Germaine, ne connaissait personne dans ce monde-là.

Godefroy voulut entendre Catherine Marchand, l'interroger lui-même, savoir quelles gens la comtesse de Lignières avait pu voir ou rencontrer pendant son séjour à Brionne.

Il pensait qu'un mot, une parole, un incident, quelque léger qu'il fût en apparence, le mettrait peut-être lui, sur la trace du mystérieux assassin de sa fille et lui ferait découvrir la vérité, là où les autres n'avaient rien vu.

Par-dessus tout aussi, Godefroy voulait entendre parler de cette Bérengère dont le souvenir poignant et adoré ne devait jamais plus le quitter.

Et cette enfant, cette pauvre petite créature maintenant tout ce qu'il restait de sa fille, ne la retrouverait-il pas ?

Ah ! dût-il pour cela soulever le monde, et dépenser la moitié de sa fortune, il y arriverait bien...

Avec quelle anxiété il interrogea Catherine Marchand, on le devine.

Tout ce qui pouvait, de près ou de loin, parler de la morte, lui montrer un détail de sa vie, le faire assister à une heure de son existence, tout cela était pour Godefroy une chose aussi douloureuse que chère.

Deux heures, la paysanne parla, répétant les mêmes détails, n'apprenant rien de nouveau au duc, à Viviane ou à Pedro Malgar, mais les entretenant de cette pauvre Bérengère dont le souvenir leur déchirait l'âme.

Vous êtes bien sûre qu'elle n'a vu ni rencontré personne ? demanda Godefroy pour la dixième fois au moins.

— Non, monsieur le duc, affirma Catherine. Personne !

Tout à coup, elle s'arrêta, le regard fixe, le sourcil froncé.

Au fond de sa mémoire, une lueur se faisait jour et grandissait.

— Qu'y a-t-il ? demanda M. de Lyesse, très habitué à lire sur les physionomies. Vous vous souvenez de quelque chose, n'est-ce pas ?

— Oui, mais ce n'est peut-être pas bien important !

— Dites toujours.

— Voilà : une après-midi, la pauvre Madame et moi, nous étions assises dans la forêt, aux bords d'un petit lac que Madame aimait.

— Et quelqu'un a passé près de vous ?

— Oui ; mais, à quelque distance. C'est-à-dire que les branches ont craqué derrière nous. Madame a tourné la tête et est devenue tout à coup très pâle.

« — Allez voir ce qu'il y a », m'a-t-elle dit.

» J'y ai couru.

— Qui était là ? demanda Viviane dont le sourcil imperceptiblement s'était froncé.

La paysanne leva sur elle son regard droit et franc.

— J'ai vu un homme de taille moyenne, vêtu de velours vert comme les gardes-chasse de M. le baron Nathan